



Licence Professionnelle CMER

Commercialisation et Management des Energies Renouvelables



Lien vers France Compétences

UFA BAUDIMONT - ARRAS

• PUBLIC

Être âgé.e de moins de 29 ans (sauf, si le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.)

• PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 2 à orientation technique ou commerciale (DUT, BTS Tertiaires...)

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Début de la formation septembre

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

Autre possibilité : nous contacter

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

A l'issue, le/la jeune sera capable de

- Former des techniciens supérieurs hautement qualifiés dans le domaine des énergies renouvelables combinant à la fois les compétences techniques et les savoir-faire commerciaux
- Proposer des solutions technico-commerciales pertinentes qui satisferont durablement le client
- Être force de propositions pour assurer le développement de l'activité de l'entreprise

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

La licence CMER 2D est une formation professionnelle qui conduit directement les diplômés à une insertion professionnelle

CODE RNCP
30094
NOM CERTIFICATEUR
UNIVERSITE LA CATHO
DATE DU JO / BO
Arrêté du 17/06/2015
Date d'échéance de l'enregistrement
01/01/2025



ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Cours – Travaux dirigés – activités technologiques – travail sur ordinateur – visites d'entreprises
Rapports écrits et des exposés oraux en français et anglais pour exercer à la rédaction et à la soutenance de leurs travaux.
Préparation au TOEIC proposée.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôle en cours de formation (60 %)
Examen final et soutenance de rapport de projet devant un jury composé d'enseignants de l'Université et d'intervenants professionnels (40 %)
Diplôme universitaire terminal à Bac + 3 intégré au système LMD et reconnu de niveau 6 de l'enseignement technologique professionnel. Labelisée par la Faculté Libre des Sciences et Technologies et le Rectorat de Lille
Validation totale ou partiel des modules

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 15

• DURÉE DE LA FORMATION

490 heures d'enseignement – préparation du projet tutoré collectif au centre de formation et le reste en entreprise

• PROGRAMME

UE1 Les différents systèmes d'énergie 12 ECTS
Les fondamentaux, normes, exigences
UE2 La maîtrise de l'énergie 10 ECTS
Les produits liés au chauffage, l'énergie et le bâtiment
UE3 Techniques de communication et de négociation 15 ECTS
Adaptées aux Energies Renouvelables : prise de parole, outils de marketing, négociation adaptée aux ER, anglais commercial
UE 4 Techniques juridiques, comptables et financières 11 ECTS
Législation des Energies Renouvelables, gestion comptables et financières, rentabilité des projets
UE5 Conduite de projet 12 ECTS
Dans le secteur des Energies Renouvelables et développement durable, conduite de projet d'entreprise et suivi d'entreprise

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 7782 € 00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Entreprises commerciales avec spécialisation technique dans le domaine du Développement Durable

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION 2023

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux de poursuite d'études
100,00%	0,00%	-	-

* Le taux de réponse ne permet pas de mesurer l'indicateur

• VALEUR AJOUTÉE:

Semaine professionnelle
Projets pédagogiques



COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT
17 rue Saint Maurice – CS 40573
62008 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN
RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT
CFA DU SECTEUR :

Katia SAUS

SERVICE
DÉVELOPPEMENT
UFA BAUDIMONT

Ségolène MASSEUS